

Conseil municipal du 11 juillet 2017

Convocation du 5 juillet 2017

Présents : BONADA Henri, PATIN Michel, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie et ROBERT René

Absents excusés : GRANIER Josette et MUZEL Loïc

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Approbation des comptes rendus des Conseils des 7 et 30 juin 2017

Ces comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Adressage :

Mr le Maire donne la parole à Michel Patin qui propose au Conseil les choix suivants :

- Couleur des plaques rectangulaires de rues (450x250mm) et numéros (accrochage 2 trous) : RAL 1013,
- Liseré simple « Yzeron »
- Police de caractère : Helvetica Bolt, 1^{ère} lettre majuscule, suivantes minuscules, pronoms en minuscule, de couleur identique au liseré.
- Blason et nom de commune intégrés.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Fournitures des plaques y compris tous les systèmes de fixation : Rochetaillée Email pour un montant de 5215,90 € HT soit 6259,08 € TTC ;
- Implantation des mâts de voirie : Thierry Gouttard, auto-entrepreneur, pour un montant de 640 €
- Reprise des marquages au sol par la SARL Dessertine JF pour un montant de 1 418,25 € HT soit 1701,90 € TTC.

Mr le Maire est chargé de demander une subvention à Mme la Sénatrice au titre de son enveloppe parlementaire
Accord unanime des membres du conseil présents.

Achats groupés pour l'électricité :

Le SIEL propose un achat groupé d'électricité aux communes du territoire. Michel Patin ayant participé à une réunion de présentation du système, indique qu'une fois déduite la cotisation et pour une durée de 3 ans, l'économie serait de 200 €/an, sans savoir si, au-delà de cette période, le retour aux tarifs réglementés du distributeur historique serait possible.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité, les membres du conseil se prononcent contre l'adhésion au SIEL pour l'achat groupé d'énergie électrique.

Attributions de compensations par la CCFE :

Monsieur le Maire rappelle qu'auparavant la CCBY était en fiscalité additionnelle et les communes percevaient leur fiscalité. Lorsqu'une fusion implique au moins un EPCI relevant du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), l'EPCI issu de la fusion est nécessairement en FPU, aussi la fiscalité des communes de CCBY est maintenant en FPU et la fiscalité professionnelle est perçue par FOREZ-EST. Une compensation correspondant aux ressources transférées à l'intercommunalité sera versée aux communes de l'ex CCBY. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui comprend un membre par commune adhérente à CCFE) a donc établi un rapport fixant l'attribution de compensation qui sera à verser aux communes de l'ex CCBY.

La commune se voit donc attribuer 55 125 € pour l'année 2017

Accord unanime du conseil municipal pour valider le rapport de la CLECT et le montant des attributions.

Questions diverses :

► La collecte périodique des bouchons a eu lieu le 7 Juillet au niveau des 3 communes du RPI et particulièrement au sein des écoles. C'est plus de 200 Kg qui ont été livrés à l'association du Père Noël du Lundi, qui, grâce à la vente, permettra d'offrir des jouets et séjours aux enfants hospitalisés.

► Michel Patin fait part, aux membres du conseil, des conclusions de la démarche mise en place par la commission Enfance Jeunesse de l'ex CCBY, concernant la Jeunesse de 10/11 ans à 18 ans. Après 7 mois de travail, un rapport détaillé a été remis au Vice-Président de CCFE afin que ces éléments puissent alimenter la conception du nouveau Contrat Enfance Jeunesse en 2018. Un exemplaire sera remis à chaque membre du Conseil.

► Une attention particulière sera apportée à la présence de ragondins sur le territoire, rappelant que cet animal est classé nuisible.

► Concernant la lutte contre l'ambrosie, celle-ci sera organisée prochainement. Cette plante très allergisante est très présente en divers points de la commune. Une participation citoyenne à l'arrachage sera sollicitée.

► L'arrêté préfectoral autorisant la commune à adhérer au syndicat des Eaux de la Bombarde a été signé le 7 juillet 2017 par le Préfet.

Prochain Conseil Municipal : 6 septembre 2017 20h30 en mairie